

**MONDIAL DU LION**  
**L'ÉVÈNEMENT HARAS NATIONAUX**

**AVANT-PROGRAMME**

**16 au 19 Octobre 2008**

FEI—Championnat du Monde  
d'Élevage de jeunes chevaux de  
concours complet  
WBFSH



**CCI\* 6 ans**  
**Sans Steeple Chase**  
**CCI\*\* 7 ans**  
**Sans Steeple Chase**



**HARAS NATIONAL DU LION D'ANGERS**



**Nom du concours (catégorie) : CCI 1\* 6 ans et CCI2\* 7 ans**

**Lieu : Le Lion d'Angers**

**NF : FRANCE**

**Date : 16-19 octobre 2008**

Mis à jour en novembre 2006

## CONDITIONS GENERALES

Le concours se déroule conformément au(x):

- Statuts FEI, 22<sup>ème</sup> Edition, effective 15 avril 2007
- Règlement Général FEI, 22<sup>ème</sup> Edition, effective le 1er juin 2007
- Règlement Vétérinaire, 10<sup>ème</sup> Edition révision effective le 1<sup>er</sup> juin 2006
- Règlement des Concours Complets de la FEI, 22<sup>ème</sup> Edition 1<sup>er</sup> janvier 2006
- règlement FEI 2008 de la Coupe du Monde TM (si nécessaire)
- Règlement Anti-Doping and Medication Control (EADMCR), révision effective le 1er juin 07
- Règlement FEI Anti-Doping for Human Athletes (ADRHA), révision effective le 26 juillet 2005
- Règlement Spécial FEI sur la participation des cavaliers de poneys et enfants, 9<sup>ème</sup> Edition, 1er janvier 2008 (si nécessaire)
- ainsi qu'à toute modification et révision ultérieures publiées par la FEI.

Le concours se déroule conformément aux "Statuts" et au "Règlement Général" de la FEI. Les "Statuts" et le "Règlement Général" comportent une clause arbitrale selon laquelle tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes sera réglé exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.

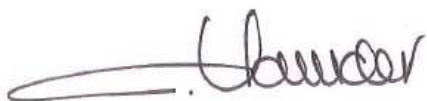
Les FN doivent s'assurer que tous les participants ont l'âge correct et que les cavaliers et chevaux sont enregistrés auprès de la FEI.

\*\*\*\*\*

**Approuvé par la FEI**

**Lausanne, le 29 juillet 2008**

**Signature:**



**Catrin Norinder**

**Directeur Départements Concours Complet & Olympique**

## **I - INFORMATIONS GENERALES** (Art. 115)

**Numéro du concours : FRA062\_07**

### **1. DESCRIPTION DU CONCOURS** (Art. 103 & 503)

<u>STATUT</u>	CCI Sans Steeple-chase Championnat du Monde des Jeunes Chevaux de Concours Complet
<u>CATEGORIE</u>	CCI* pour les chevaux de 6 ans / CCI** pour les chevaux de 7 ans.
<u>NIVEAU</u>	Une Etoile * / Deux Etoiles **
<u>DATE</u>	Du 16 au 19 octobre 2008
<u>LIEU</u>	Haras National du Lion d'Angers – Domaine de l'Isle Briand – 49220 LE LION D'ANGERS
<u>PAYS</u>	FRANCE

### **2. ORGANISATEURS** : (adresse complète)

#### **LE LION EQUESTRE**

**Domaine de l'Isle Briand**

**49220 LE LION D'ANGERS**

Tél : 02.41.95.86.55.

Fax : 02.41.95.69.69

E-mail : mondial-du-lion-hn@haras-nationaux.fr

Site : www.mondialdulion.com

N° affiliation FFE : 4922000

#### **LES HARAS NATIONAUX**

**Pôle Hippique du Lion d'Angers**

**Domaine de L'Isle Briand**

**49220 LE LION D'ANGERS**

Tél : 02.41.95.86.51

Fax : 02.41.95.69.69

E-mail : haras-angers@haras-nationaux.fr

Site : www.haras-nationaux.fr

N° Affiliation FFE : 4922000

### **3. COMITE D'ORGANISATION** (Art. 101.6)

Président du Concours

Monsieur Claude DAUXAIS

Directeurs du concours :

Monsieur Jean-Michel FOUCHER

Monsieur Christian BOUTOLLEAU

Secrétaires du Concours :

Mademoiselle Jocelyne GUYOT

Mademoiselle Virginie BERGUA

Chef de Presse :

Mademoiselle Hélène de Becdelièvre

E-mail :

haras-angers@haras-nationaux.fr

#### 4. DETAILS DES CONTACTS SUR LE SITE

Directeurs du Concours :

Nom : M. Jean-Michel FOUCHER – M. Christian BOUTOLLEAU

Adresse : Domaine de L'Isle Briand – 49220 LE LION D'ANGERS

Téléphone : 02.41.95.82.46

Fax : 02.41.95.69.69

E-mail : [mondial-du-lion-hn@haras-nationaux.fr](mailto:mondial-du-lion-hn@haras-nationaux.fr)

## II - OFFICIELS *(Prénom, nom et nationalité)*

### 1. JURY DE TERRAIN *(Art. 148, 550.1/2-voir tableau Section B)*

*Pour le CCI\* (chevaux de 6 ans)*

Président : M. Michel ASSERAY (FRA)

Membre : Mme Jennie LORISTON-CLARKE (GBR)

Membre : Mme Christina KLINGSPOR (SWE)

*Pour le CCI\*\* (chevaux de 7 ans)*

Président : M. David LEE (IRL)

Membre : Mme Nathalie CARRIERE (FRA)

Membre : M. Youri DINEV VALEV (BUL)

### 2. DELEGUE TECHNIQUE *(Art. 156, 550.1/.2, 550.8 – tableau Section B)*

Mme Gillian KYLE (IRL)

Assistant : M. Guillaume BLANC (FRA)

### 3. CHEF DE PISTE *(Art. 155, 550.1/.2 – voir tableau Section B)*

M. Pierre MICHELET (FRA)

### 4. COMMISSAIRE EN CHEF *(Art. 144, 550.6)*

M. Patrick MICHAUD (FRA)

Assesseurs : M. Dominique PACAUD (FRA)

M. Philippe JUVIN (FRA)

### 5. COMMISSION D'APPEL *(Art. 550.5 – facultatif pour les CCI/CIC. Se référer au Règlement Général pour les Championnats)*

Président : M. Xavier GUIBERT, représentant M. le Président de la WBFSH (FRA)

Membre : M. Christian BEUCHER, (FRA).

Membre : M. Jean BERCKMANS (BEL)

## **6. DELEGUE VETERINAIRE & VETERINAIRE ASSOCIE**

*(Art.158, 549.4, 550.4 – un membre associé est obligatoire pour les CCI)*

Délégué vétérinaire FEI : Dr Gaspar C. CASTELIJNS (ESP)

Vétérinaire Associée : Dr. Sonia WITTRECK (FRA)

## **7. VETERINAIRE DU CONCOURS**

Docteur Yves DUTERTRE  
La Tannerie  
53170 MESLAY DU MAINE  
TEL : 0033. (0)2.43.98.41.16.

## **8. MARECHAL FERRAND**

Haras National du Lion d'Angers

## **9. DOCTEUR**

M. Jean-Noël BANCHEREAU (FRA)

# **III - CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES**

## **1. HORAIRES PROVISOIRES** *(Art. 509 & 518)*

↻ Examen vétérinaire et contrôle des passeports :	lundi 13 et mardi 14 octobre 2008 (16h00)
↻ La reconnaissance officielle du parcours :	Mercredi 15 octobre 2008 (10h30)
↻ La Première Inspection des chevaux de 6 ans :	Mercredi 15 octobre 2008 (14h00)
↻ La Première Inspection des chevaux de 7 ans :	Mercredi 15 octobre 2008 (à suivre)
↻ Le premier départ – Dressage 6 ans :	Jeudi 16 octobre 2008
↻ Le premier départ – Dressage 7 ans :	Jeudi 16 octobre 2008 (à suivre)
↻ Le premier départ - Epreuve de Fond 6 ans :	Samedi 18 octobre 2008 (10h00)
↻ Le premier départ - Epreuve de Fond 7 ans :	Samedi 18 octobre 2008 (à suivre)
↻ La Troisième Inspection des chevaux de 6 et 7 ans :	Dimanche 19 octobre 2008 (8h30)
↻ Le premier départ - Saut d'Obstacles 6 ans :	Dimanche 19 octobre 2008 (11h00)
↻ Le premier départ - Saut d'Obstacles 7 ans :	Dimanche 19 octobre 2008 (14h00)
↻ Défilé des concurrents :	Dimanche 19 octobre 2008 (16h30)
↻ La remise des prix et cérémonie de clôture :	Dimanche 19 octobre 2008 (17h00)

## 2. REPRISE DE DRESSAGE

(Art. 524, Annexe 2 du "Règlement des Concours complet")

### 2.1 REPRISE

<b>CCI* (6ans)</b>	<b>CCI** (7ans)</b>
Reprise FEI 2005 Une Etoile B	Reprise FEI 2005 Deux Etoiles B

### 2.2 TERRAIN DE COMPETITION

Dimensions de la carrière de dressage : 60 x 20 m

Nature du terrain : Herbe

### 2.3 TERRAIN D'ENTRAINEMENT

Dimensions de la carrière de dressage : 60 x 20 m

Nature du terrain : Herbe et sable

## 3. EPREUVE DE FOND

(Annexes 5a & 5b du "Règlement des Concours Complet")

3.1 CCI\* sans steeple chase, réservé aux chevaux de 6 ans –  
TROPHEE MONDIAL DES RACES

	<b>Phase D</b>
<i>Genre de terrain</i>	Herbe vallonnée
<i>Longueur</i>	4680 m environ
<i>Vitesse</i>	520 m/min/
<i>Temps accordé</i>	Environ 9 mn
<i>Nombre approximatif d'efforts</i>	32 efforts

3.2 CCI\*\* sans steeple chase, réservé aux chevaux de 7 ans -  
TROPHEE MONDIAL DES RACES

	Phase <b>D</b>
<i>Genre de terrain</i>	Herbe vallonnée
<i>Longueur</i>	5 500 m environ
<i>Vitesse</i>	550 m/min/
<i>Temps accordé</i>	environ 10 mn
<i>Nombre approximatif d'efforts</i>	37 efforts

Terrain d'entraînement sur herbe

**4. EPREUVE DE SAUT D'OBSTACLES CCI\* ET CCI \*\***

*(Annexe 5a pour les CCI & 5b pour les CIC)*

	CCI*	CCI**
Type de terrain :	Herbe (100 x 70 m)	Herbe (100 x 70 m)
Distance :	350 - 450 m	400 - 500 m
Vitesse :	350 m/min	350 m/min
Nombre d'efforts :	13	14
Nombre d'obstacles :	10 à 11	10 à 11

Terrains d'entraînement : Sur herbe

Longueur : 80 m / Largeur : 30 m / Hauteur : 115 cm (CCI\*) et 120 cm (CCI\*\*)

**IV - PRIX - CLASSEMENT** *(Art. 128, 129 & 130)*

**Montant des prix distribués : environ 50 000 €**

**1. Epreuve Championnat du Monde CCI\* sans steeple chase :  
chevaux de 6 ans + Médailles FEI**

**Trophée Crédit Mutuel : 18 650 €**

1 prix pour 4 partants ou fraction de 4

- 1 <sup>er</sup> prix	: 5 700 €	- 6 <sup>ème</sup> prix	: 1 100 €
- 2 <sup>ème</sup> prix	: 4 200 €	- 7 <sup>ème</sup> prix	: 600 €
- 3 <sup>ème</sup> prix	: 2 800 €	- 8 <sup>ème</sup> prix	: 500 €
- 4 <sup>ème</sup> prix	: 1 900 €	- 9 <sup>ème</sup> prix	: 350 €
- 5 <sup>ème</sup> prix	: 1 500 €	- Prix crée	: 100 €

## **2. Epreuve Championnat du Monde CCI\*\* sans Steeple Chase : chevaux de 7 ans + Médailles FEI :**

### **Trophée JefcoSylco : 31 000 €**

1 prix pour 4 partants ou fraction de 4

- 1 <sup>er</sup> prix	: 9 400 €	- 7 <sup>ème</sup> prix	: 750 €
- 2 <sup>ème</sup> prix	: 7 000 €	- 8 <sup>ème</sup> prix	: 600 €
- 3 <sup>ème</sup> prix	: 4 700 €	- 9 <sup>ème</sup> prix	: 450 €
- 4 <sup>ème</sup> prix	: 3 100 €	- 10 <sup>ème</sup> prix	: 300 €
- 5 <sup>ème</sup> prix	: 2 400 €	- 11 <sup>ème</sup> prix au dernier classé	: 150 €
- 6 <sup>ème</sup> prix	: 1 250 €		

## **3. Trophée Mondial des races de Jeunes Chevaux de Concours Complet**

Un classement sera établi entre les Stud-books adhérents à la WBFSH. Le stud-book vainqueur sera celui qui totalisera le moins de pénalités en additionnant les pénalités de ses 3 meilleurs représentants, les résultats des 6 ans étant affectés d'un coefficient 0,8 et les résultats des 7 ans étant affectés d'un coefficient 1. Tous les chevaux engagés pour le championnat des jeunes chevaux sont automatiquement engagés pour le trophée mondial des races. Lors de l'engagement, tous les renseignements concernant les races et origines des chevaux doivent être fournis.

La participation au Trophée Mondial des Races WBFSH nécessite le contrôle des informations du formulaire par les stud-books d'origine.

Le formulaire d'engagement devra entièrement être complété. Il répondra à la norme standard du formulaire d'engagement FEI, ainsi qu'aux renseignements requis par le comité organisateur pour la participation au Trophée Mondial des Races WBFSH.

L'inscription doit être obligatoirement renseignée en ligne (via internet) pour enregistrer l'engagement nominatif du cavalier et cheval au Championnat du Monde FEI des jeunes chevaux de concours complet 6 et 7 ans.

Le comité organisateur transmet au stud-book concerné les renseignements fournis pour validation.

Les stud-books devront impérativement retourner leur validation au comité organisateur avant la première inspection vétérinaire des chevaux, pour participer au Trophée Mondial des Races WBFSH.

## **V - PARTICIPATION / INVITATIONS (Art. 107, 108, 120, 507 & Annexe 8)**

*Les concurrents sont invités par le CO par l'intermédiaire de leur FN (Art. 120.1). Indiquer les détails de la procédure de tirage au sort si le nombre d'engagements est excessif.*

Un maximum de 105 chevaux, dont 35 chevaux de 6 ans dans le CCI\* et 70 chevaux de 7 ans dans le CCI\*\* sans Steeple Chase, répondant aux conditions de l'article VII sera admis à courir.

Nombre de chevaux de la nation invitante : 6 dans le CCI\* et 10 dans le CCI\*\*

Nombre maximum de chevaux par FN : 3 pour le CCI\* et 5 pour le CCI\*\*

Nombre maximum de chevaux par cavalier : 2 au total

Un palefrenier par cavalier (Art. 507.2)

## **Procédure d'élimination et gestion des engagements surnuméraires**

A la date de clôture des engagements nominatifs, si le nombre de chevaux restant engagés est supérieur au quota fixé de 105 chevaux, l'admission au concours se fera en fonction du classement des cavaliers à la « FEI world Eventing Ranking List » et dans la limite des quotas maximum par nation.

Un groupe de travail comprenant un représentant de la WBFSH, un représentant de la FEI et un représentant du Comité Organisateur est mandaté pour statuer le cas échéant sur les engagements litigieux ou posant problème.

## **VI - ENREGISTREMENT DES CAVALIERS ET DES CHEVAUX**

*Tous les cavaliers et chevaux participant à des Concours Internationaux en Concours Complet doivent être enregistrés auprès de la FEI (Art. 511.1 & 511.2).*

### **1. QUALIFICATION DES CONCURENTS & DES CHEVAUX (Art.506) – Concours Complet**

***Chaque FN doit certifier la qualification de chaque cheval et de chaque cavalier et fournir une liste des épreuves qui ont permis au cheval et au cavalier de se qualifier, suivant la procédure établie pour chaque niveau d'étoile, comme spécifié dans l'Article 506.***

#### **1.1. Principes**

**Afin de participer à une épreuve internationale un cavalier et un cheval doivent avoir obtenu un Résultat Qualificatif (RQ) lors de plusieurs concours d'un niveau inférieur.**

Les conditions sont décrites ci-dessous. Avec l'accord de la FEI et de leur propre FN, les CO peuvent imposer des qualifications supplémentaires pour les chevaux et/ou les cavaliers, lesquelles doivent être publiées dans le programme.

#### **1.2. Résultat Qualificatif (RQ)**

Un Résultat Qualificatif (RQ) est obtenu en terminant un concours dans le cadre d'une performance globale minimum, comme suit :

- pas plus de 75 points de pénalité en Dressage et
- pas plus de 20 pénalités aux obstacles lors de l'épreuve de Cross Country, pas plus de 90 secondes de dépassement du temps optimum lors de l'épreuve de Cross Country. Dès 2005, lors de concours qualificatifs de niveau 4 Etoiles (CH, CCIO, CCI), le temps maximum de dépassement du temps optimum est de 120 secondes et
- pas plus de 16 pénalités aux obstacles.

#### **1.3. Authentification de qualification pour les concours**

1.3.1. Toutes les FN, y compris la nation invitante, sont responsables de certifier que les cavaliers et les chevaux inscrits pour des concours internationaux sont correctement qualifiés en accord avec les conditions du Règlement.

1.3.2. Toutes les épreuves qualificatives doivent être reconnues, et tous les concours nationaux doivent être certifiés comme étant de niveau de difficulté équivalent au niveau d'étoile de l'épreuve internationale.

1.3.3. Le Délégué Technique ou celui désigné comme tel doit vérifier que tous les cavaliers et chevaux prenant part à toute épreuve internationale sont certifiés aptes à concourir par leur FN ou sont dispensés en accord avec cet article.

#### 1.4. Période de qualification et délai

1.4.1. Les Résultats Qualificatifs pour les CIO, CCI et CIC doivent être obtenus l'année en cours ou lors des 2 précédentes années.

1.4.2. Le délai pour obtenir le Résultat Qualificatif final pour un CIC/CNC est de 2 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour de Dressage du concours sauf si une date plus rapprochée est mentionnée dans le programme. Le délai pour obtenir les Résultats Qualificatifs pour un CCI est de 4 semaines avant le 1<sup>er</sup> jour de Dressage du concours sauf si une date plus rapprochée est mentionnée dans le programme.

1.4.3. Les Qualifications doivent être obtenues en combinaison par le cavalier et le cheval, 4 semaines avant le début du championnat.

<b>Compétitions de Concours Complet – Championnat du Monde des Jeunes Chevaux (Art. 505.5) voir site Web FEI</b>	
<b>Niveau de qualification</b>	<b>Qualifications</b>
<b>Championnat du Monde des Jeunes Chevaux de Concours Complet de 6 ans CCI*</b>	1 CIC 1* plus 1 CNC*
<b>Championnat du Monde des Jeunes Chevaux de Concours Complet de 7 ans CCI**</b>	1 CCI 1* ou 1 CIC 2* <u>PLUS</u> 1 CIC 2* ou 2 CNC 2*

## 2. ENGAGEMENTS (Art. 121, 510 & annexe 1 de la liste de contrôle pour toute information à inclure sur les listes de départs et les résultats finaux)

**Les concurrents sont engagés auprès du CO par l'intermédiaire de leur FN (Art. 121.1) et uniquement sur le site [www.mondialdulion.com](http://www.mondialdulion.com), à l'aide du bulletin d'engagement, rubrique : « avant programme et engagements 2008 ».**

- Engagements de Principe : 21 AOUT 2008
- Engagements Nominatifs : 18 SEPTEMBRE 2008
- Engagements Définitifs : 2 OCTOBRE 2008

La date de clôture sera établie par le Comité Organisateur

- Montant de l'engagement par cheval : 300 €

Ce montant inclut les 12,50 € au titre de la participation au programme de contrôle des médicaments FEI.

Dossards et numéros de têtiers seront remis contre un chèque de caution de 80 €.

**Demande de participation** pour les concurrents français à adresser le lundi 22 septembre 2008 **avant minuit** par fax ou courrier à :

**Thierry TOUZAIN, Entraîneur national**  
**BP 207, 49400 SAUMUR**  
**Fax : 02 41 38 23 09**

**Les engagements définitifs** devront parvenir le 6 octobre 2008 **avant minuit** à :  
**F.F.E. COMPET**

**Internet :** [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com)

En 2008, les montants d'engagement sur FFECOMPET s'entendent 300 TTC (4,65€ de frais inclus, il convient donc de majorer le prix d'entrée indiqué dans l'avant programme de 5 euros).

### **3. PUBLICITE SUR LES CONCURRENTS & LES CHEVAUX**

*(Art. 136.1 & 2)*

**Les concurrents sont autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle conformément à l'Art. 136.1 & 2 (obligatoire pour tous les concours)**

### **4. HEBERGEMENT *(Art. 132, 133 & 508)***

#### **4.1. CONCURRENTS**

Les frais de séjour des cavaliers et accompagnants sont à leur charge.

Une liste des hébergements les plus proches est disponible sur [www.mondialdulion.com](http://www.mondialdulion.com) dans la rubrique « infos pratiques ». Des demandes de réservations peuvent être faites auprès de l'Office du Tourisme du Lion d'Angers.

Les coûts d'hébergement et de restauration sont à la charge des cavaliers.

Un cocktail de bienvenue sera offert aux cavaliers le mercredi soir, ainsi qu'une soirée de gala le samedi soir.

#### **4.2. GROOMS**

Les cavaliers devront pourvoir au logement de leur palefrenier ainsi qu'à la prise en charge de leurs repas.

#### **4.3. CHEVAUX**

Le logement des chevaux est pris en charge par le Comité Organisateur du 13 au 19 octobre 2008.

**ATTENTION : En cas de besoin d'un boxe supplémentaire pour un cheval qui ne participerait pas au Mondial du Lion, en faire la demande au comité organisateur par email pour connaître les conditions et les tarifs. [mondial-du-lion-hn@haras-nationaux.fr](mailto:mondial-du-lion-hn@haras-nationaux.fr)**

PAILLE ET FOIN : La paille et le foin sont gratuits à raison de 5Kg de foin par jour et de 5Kg de paille par jour.

**ATTENTION : toute autre forme de litière (copeaux, etc ...) ne sera livrée que sur demande formulée avec les engagements définitifs et réglée au Comité Organisateur. (Forfait de 60€ comprenant 4 balles + 1)**

Des boxes à usage de sellerie seront à disposition des cavaliers.

### **5. ACCUEIL**

Première journée d'arrivée possible : Lundi 13 octobre 2008.

L'heure et la date d'arrivée des concurrents et des chevaux ainsi que leur moyen de transport doivent être communiqués au CO afin de faciliter leur arrivée.

### **5.1. PROPRIETAIRES :**

Les propriétaires figurant sur les engagements définitifs, dans la limite de 2 propriétaires par cheval, bénéficieront :

- D'un titre d'entrée sur le terrain,
- D'une invitation au cocktail de bienvenue du mercredi soir,
- D'une invitation au cocktail d'honneur du samedi soir.

## **VII - QUESTIONS VETERINAIRES** (Art. 1004.2, 1005, 1011, 1021.1 & 518)

### **1. EXAMENS VETERINAIRES, INSPECTIONS DES CHEVAUX & CONTROLE DES PASSEPORTS**

Ils seront effectués conformément au "Règlement Vétérinaire", Art. 1011 & au "Règlement des Concours Complets", **Art. 518.1 pour les CCI**.

#### **Art. 511.2.2**

Chaque cheval engagé dans des CCN, CIC 2/1\* et CCI 2/1\* à l'étranger et tous les chevaux engagés dans des CIC 3\*, CCI 4/3\*, Championnats, CCIO, Jeux Régionaux et Olympiques, dans leur pays ou à l'étranger, doivent être en possession du passeport officiel de la FEI ou d'un passeport national, agréé par la FEI, et accompagné de la Carte de Reconnaissance de la FEI, et si valable, d'un numéro d'enregistrement FEI, permettant de les identifier par diagramme et d'en établir la propriété.

#### **Art. 511.2.3**

Les chevaux participant à des CCN, CIC2/1\* et CCI2/1\* dans leur propre pays ne sont pas tenus d'avoir un passeport tel que mentionné dans le Paragraphe 2.2. Tous ces chevaux doivent être correctement enregistrés et facilement identifiables, à moins qu'il n'existe aucune réglementation nationale en matière de vaccination contre la grippe équine dans la nation invitante et dans la nation d'origine, tous les chevaux doivent avoir un certificat de vaccination valable.

### **2. VACCINATION CONTRE LA GRIPPE EQUINE, REGLEMENT VETERINAIRE ANNEXE VI (sauf pour les concours ayant lieu en NZL et en AUS)**

Le "feuillet des vaccinations" d'un passeport de la FEI ou d'un passeport national validé par la FEI et délivré à tous les chevaux et poneys, doit être muni du visa d'un vétérinaire. Ce visa certifie que deux injections ont été administrées au cheval à titre de vaccination de base contre la grippe équine, dans un laps de temps **d'un à trois mois**. Une vaccination de rappel doit également être administrée tous les **6** mois à partir de la deuxième vaccination primaire. Aucune de ces injections ne doit avoir été administrée dans les 7 jours précédant une épreuve, y compris le jour de cette épreuve ou de l'entrée dans les écuries du concours.

Les normes édictées ci-dessus constituent le minimum indispensable. Tant pour la première vaccination que pour les rappels, il est recommandé de suivre le protocole vaccinal du fabricant qui correspond aux règlements édictés ci-dessus.

### **3. PRELEVEMENTS POUR LA RECHERCHE DE PRODUITS INTERDITS** (« Règlement vétérinaire », Chapitre V&VI et Annexe III)

Des contrôles réguliers sont effectués lors des CCI4/3\*, CCIO, épreuves qualificatives pour la Coupe du Monde, Finales, Championnats et Jeux, tandis que pour d'autres CCI, le prélèvement d'échantillons est recommandé. Lors de ces prélèvements, le nombre de chevaux contrôlés est à la discrétion du Vétérinaire de Prélèvement/Délégué Vétérinaire; cependant un nombre minimal de trois est recommandé (Art. 1016 Règlement Vétérinaire).

Des directives particulières sont applicables pour les concours qui sont couverts par le Programme du Contrôle des médicaments de la FEI (seulement groupes I&II).

#### **4. PROGRAMME DE CONTROLE DES MEDICATIONS (SEULEMENT GROUPES I & II)**

il est conseillé aux Comités Organisateurs d'épreuves FEI pour les groupes I & II de facturer l'équivalent de CHF 12.50 par cheval et par concours comme participation aux frais du Programme MCP.

#### **5. LABORATOIRE AGREE (SEULEMENT GROUPES I & II)**

Selon le Programme de Contrôle des médicaments dans les **Groupes I & II** tous les échantillons prélevés selon l'Art. 1016 du Règlement Vétérinaire seront analysés par **le Laboratoire des Courses Hippiques, Verrières-le-Buisson, France**. Le laboratoire central MCP sera révisé en juin 2005. Veuillez vous référer au Bulletin de la FEI pour plus de renseignements. Pour tout concours qui ne figure pas sous l'Art. 1016, ou pour des concours organisés par d'autres groupes que les groupes I&II, l'analyse des échantillons peut être faite par un autre laboratoire mentionné sur la liste (Règlement Vétérinaire Art. 1021).

#### **6. FORMALITES DE DOUANE**

**Formalités de douane** : Tous les chevaux en provenance d'un pays hors CEE pénétrant sur le territoire français doivent être en possession de l'Autorisation d'Importation Temporaire délivrée par l'UNIC (9, rue Rougemont, 75009 PARIS, Tél. 01.53.34.17.50, Fax : 01.48.24.42.40) pour les pays hors CEE.

Les chevaux seront placés à l'entrée sur le territoire français sous le couvert d'acquit d'admission temporaire avec dispense de caution, souscrite sur présentation précitée et des documents d'importation temporaire exigés. Il est instamment demandé aux concurrents étrangers des pays hors CEE de se faire délivrer un carnet A.T.A. Le dédouanement des chevaux se fera obligatoirement.

Les formalités douanières étant assurées par le Comité Organisateur, les titres de transit et autres documents douaniers devront être établis directement sur le concours à l'adresse :

**MONDIAL DU LION, Haras National de l'Isle Briand  
49220 - LE LION D'ANGERS**

Les FN sur le territoire desquelles ont lieu un Concours International doivent en informer leurs autorités vétérinaires et douanières au moins quatre semaines auparavant. Elles doivent demander toutes mesures facilitant les mouvements de chevaux munis de passeports FEI et des certificats vétérinaires correspondant aux bureaux de passage en frontière à l'import et à l'export (Règlement Vétérinaire Art. 1004.2).

#### **7. CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX**

Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la quarantaine, etc. **Veillez annexer des exemplaires de permis d'importation** (pour les tests de santé par des laboratoires) qui seront requis pour les chevaux participant à ce concours. En cas de doutes ou problèmes, veuillez contacter le Département Vétérinaire de la FEI dès que possible.

## **VIII - DIVERS**

### **1. RECLAMATIONS/PLAINTES** *(Art 167 & 171)*

Pour être prise en considération, toute réclamation devra être faite par écrit et accompagnée d'une caution d'une valeur de CHF 150.- ou équivalent.

### **2. DEDUCTIONS SUR LES PRIX EN ESPECES**

Le règlement des sommes dues par le Comité Organisateur aux cavaliers sera effectué selon l'article 130.2. Les prix en chèque seront distribués au plus tard à la fin de la dernière épreuve du concours.

L'article 30.11 de la Loi de Finances pour 1990, en modifiant l'Art. 182.B de janvier 1990 du CGI, soumet les rémunérations versées, à compter du 1er Janvier 1990, à des personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives, fournies ou utilisées en France, à une retenue à la source spécifique de 15 % sous réserve des dispositions des Conventions Internationales.

### **3. CARTE MEDICALE** *(Annexe 8 du "Règlement pour les Concours Complets")*

Pour l'épreuve de Fond et le Saut d'Obstacles, il est recommandé que les CO attirent l'attention des cavaliers sur l'obligation de porter sur eux, de manière visible, leur carte médicale. Cette carte médicale sera vérifiée par le Co à l'arrivée des cavaliers et par le Médecin Officiel et le Délégué Technique pour des informations plus détaillées.

### **4. ASSURANCES**

"Le propriétaire du cheval ou le cavalier est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses auxiliaires, ainsi que par son cheval. Il est donc conseillé à chaque propriétaire ou cavalier de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) couvrant la participation à des concours équestres nationaux ou organisés à l'étranger et de maintenir cette police en vigueur".

### **5. ORGANISATION DU CONCOURS** *(Art. 114 & 115)*

Dans des circonstances exceptionnelles, le Comité Organisateur se réserve le droit de modifier l'avant programme pour clarifier des questions ou des problèmes causés par des oublis ou des circonstances imprévisibles. De telles modifications, effectuées après l'approbation de la FN, doivent être autorisées par la FN et notifiées au Secrétaire Général de la FEI.

### **6. TITRES D'ENTREE DANS LES ENCEINTES DE LA MANIFESTATION**

Des titres d'entrée sur le terrain seront remis aux cavaliers, lads et propriétaires (dont le nom figure sur l'engagement définitif).

La demande justifiée devra en être faite au secrétariat du concours avant le 3 octobre 2007.

### **7. ECURIES**

#### **7.1. ACCES DANS L'ENCEINTE DES ECURIES**

Pour une sécurité optimale des écuries, celles-ci doivent être entourées d'une barrière placée dans un périmètre restrictif approprié (enceinte des écuries) qui servira à empêcher l'entrée des personnes non autorisées ainsi que la sortie des chevaux. La surface doit être suffisamment large pour permettre, en cas d'urgence, d'évacuer les chevaux des écuries tout en les maintenant dans les limites de l'enceinte. Cependant, plusieurs disciplines autorisent dans

certaines conditions spécifiques un système de sécurité des écuries moins stricte (voir règlement de chaque discipline)

Dans la mesure du possible, l'enceinte des écuries ne doit comprendre que les écuries. Les camions, caravanes, etc., ne devraient pas avoir accès à cette zone, à moins qu'ils ne servent spécifiquement de logement pour les chevaux et/ou les palefreniers.

L'accès aux écuries sera limité aux personnes mentionnées dans l'Art. 1005.2.5.2. du RV. Il est essentiel que l'officiel chargé de délivrer des autorisations d'accès soit une personne de confiance ayant assumé des responsabilités au sein du Comité Organisateur.

## **7.2 CONTROLE DE L'ENTREE**

Un système de contrôle doit être mis en place à toutes les portes d'entrée afin de permettre, par une méthode efficace et sûre, l'identification de tous ceux qui entrent et sortent des écuries.

Une vigilance toute particulière doit être appliquée à l'identification des personnes et aux raisons de leur entrée dans les écuries pendant la nuit.

## **7.3 SURVEILLANCE DE L'ENCEINTE DES ECURIES**

Un Commissaire au moins, relevant directement du Commissaire en Chef, doit être présent ou rapidement atteignable à proximité des écuries, 24 heures sur 24 heures pendant toute la durée du concours. Il peut être aidé par des assistants si nécessaire. Le commissaire ou les assistants doivent patrouiller régulièrement dans l'enceinte des écuries, sans plan préétabli, afin de décourager toute forme de pratiques illégales où de mauvais traitement envers les chevaux. Le commissaire chargé de la surveillance des écuries doit immédiatement être informé de toute infraction et les communiquer à son tour au Commissaire en Chef. Le rôle des commissaires est donc de veiller au respect des chevaux et d'empêcher toute forme de pratiques illicites.

## **7.4 PALEFRENIERS**

Il est admis que les palefreniers souhaitent rester auprès de leurs chevaux pendant la nuit. Seuls les palefreniers dont le nom figure sur la liste du CO recevront cette autorisation.

La personne responsable doit s'assurer que ses palefreniers ou toute autre personne autorisée ayant accès à ses chevaux, connaissent bien les procédures de sécurité et de surveillance en vigueur lors du concours.

## **7.5 DEPLACEMENT DANS L'ENCEINTE DES CONCOURS**

Le Déplacement des chevaux entre les écuries, le terrain d'entraînement, le pâturage et l'arène principale doit être rigoureusement contrôlé. Les dispositions optimales pour les disciplines de Saut et de Dressage sont jointes. Il va de soit qu'une certaine souplesse sera requise pour satisfaire aux exigences des autres disciplines.

## **7.6 SURVEILLANCE DU TERRAIN D'ENTRAÎNEMENT**

Le Commissaire en Chef doit s'assurer que tous les terrains d'entraînement soient adéquatement surveillés pendant les heures d'ouverture officielle. Il doit également s'assurer que des contrôles soient effectués à l'improviste dans tous les terrains d'entraînement pendant leur fermeture officielle.

## **7.7 PATURAGE**

Pour toutes les compétitions en plein air, un pré devrait être mis à disposition et être soumis à des contrôles fortuits. Ce pré doit être utilisé exclusivement pour y faire brouter les chevaux ou les promener à la main.

Le juge Etranger/DT du concours devra veiller tout spécialement à l'application des normes ci-dessus, aussi raisonnablement que possible en fonction de chaque discipline. Il devra faire connaître tout manquement et, le cas échéant, un éventuel changement de catégorie du concours pourra être envisagé.

## 8. RESULTATS

**Afin de pouvoir publier en 2008 les résultats pour les qualifications, ces derniers devront être envoyés à la FEI immédiatement après la fin de chaque concours. Veuillez vous référer au format obligatoire pour les CCI et les CIC. Envoyer ces résultats, si possible sous format Excel, par email à : [f.diserens@horsesport.org](mailto:f.diserens@horsesport.org), immédiatement après la fin du concours. Sur ces feuilles de résultats doivent impérativement figurer les numéros de passeports FEI des chevaux. Mentionner également tous les cavaliers n'ayant pas terminé le concours. Veuillez également mentionner la distance exacte du parcours de cross country.**

## IX - LA PROTECTION DU CHEVAL

### *A imprimer textuellement dans chaque avant-programme :*

Le Code de Conduite suivant a été élaboré par la FEI et est adressé à toutes les personnes concernées par le bien-être des chevaux de compétitions. Son but est d'assurer la santé et le bien-être des chevaux participant aux compétitions sous l'égide des Règlements de la FEI, ainsi que de préserver une image positive du sport équestre. Afin de promouvoir cette image, il est important que le Code de Conduite soit inclus dans les **Avant-programmes** et il est également recommandé qu'il figure dans les **Programmes** des concours internationaux plus importants.

### **CODE DE CONDUITE POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX**

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

*1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.*

*2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les concurrents doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.*

*3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.*

*4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.*

*5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.*